
Réunion du 12 avril 2021

Procès-verbal de la réunion du conseil de la Faculté des sciences sociales tenue le lundi 12 avril 2021, à 15 h 30, en mode vidéoconférence.

Présences : François Gélinau, Aurélie Campana, Dan Furukawa Marques, Daniel Mercure, Dominique Tanguay, Jean Michaud, Johanne Dompierre, Josée Rioux, Makir-Alix Bouchard, Michelle Daveluy, Olivier Mailhot, Samuel Beaudoin, Simone Lavoie-Racine, Yves Lacouture, Thierry Giasson, Grégoire Gras, Quentin Maridat, Jérôme Gravel, Stéphane Leman-Langlois, Steven Therrien

Invités : Harold Germain, Sophie Goulet, Mathieu Bernier, Émilie Gaudreau, Annie Picard, Julie Rodrigue, Ariane Arsenault, Giselle Lafleur, Henrik Vaugeois

Excusés : Pénélope Dagenais-Lavoie, Philippe Barla, Marie-Hélène Gagné

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de François Gélinau, appuyé par Daniel Mercure, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 8 mars 2021**

Thierry Giasson était présent à la rencontre du 8 mars.

Sur proposition de Thierry Giasson appuyé par Josée Rioux, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. **Information de la direction**

Information du Doyen

Le Doyen souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, les remercie pour les efforts soutenus de la communauté facultaire dans le contexte de la pandémie. Il invite la communauté à rester mobilisée. Il y a de la lumière au bout du tunnel.

Information du Vice-décanat aux études

Nous n'avons reçu aucune candidature suite à l'appel à propositions que nous avons envoyé aux étudiants au doctorat et récents diplômés. Les deux rappels que nous avons effectués n'ont pas suscité plus de réaction. Le concours facultaire est donc annulé.

Un problème informatique a obligé l'Institution à décaler le début de la période des choix de cours et conséquemment de la période d'inscription aux cours, pour la session d'automne 2021.

Les étudiants pourront consulter la liste des cours offerts à l'automne et opérer un choix à compter du 15 avril et non du 6 avril, comme indiqué sur le calendrier universitaire. La période d'inscription aux cours débutera quant à elle le 19 avril et non le 13 avril.

4. **Questions des membres**

Aucune question

5. **Mise à jour COVID-19**

Le doyen revient sur les ajustements opérés à la suite du passage en zone d'urgence de la région de Québec. Toutes les activités non essentielles sont suspendues. Les examens de fin de session pourront se tenir en présentiel, mais nécessiteront un nouveau marquage des salles afin de respecter les deux mètres de distanciation entre les étudiants. Le port du masque chirurgical est obligatoire en tout temps dans le pavillon, y compris lors des examens qui se tiendront à la fin de la session. Les travaux d'équipe ne sont malheureusement plus permis.

Point 6 – Création du doctorat en criminologie

CRÉATION DU DOCTORAT EN CRIMINOLOGIE

CONSIDÉRANT QU'il n'y a qu'un seul programme de doctorat en criminologie au Québec.

CONSIDÉRANT QUE cet état de fait limite non seulement le développement des savoirs criminologiques au Québec ainsi que l'innovation sociale, mais également le développement d'une relève francophone en soutien à la recherche en criminologie au Québec, au Canada, et ailleurs dans la francophonie

CONSIDÉRANT QUE, le programme de doctorat en criminologie s'inscrit en continuité avec le diplôme de maîtrise recherche en criminologie et permettra également d'accueillir des étudiants dont la formation initiale est connexe et variée, notamment le travail social, la psychologie, la psychoéducation, l'économie, l'histoire, le droit et la sociologie.

CONSIDÉRANT le caractère interdisciplinaire de la criminologie, le programme de doctorat permettra de développer des collaborations fructueuses et une synergie nécessaire pour la formation et la recherche de pointe, tant sur les plans interdépartemental (ex. : sociologie) et intradépartemental (ex. : travail social), que sur le plan interfacultaire (ex. : Faculté de droit, Faculté des sciences de l'éducation) à l'Université Laval.

CONSIDÉRANT QUE l'Université Laval présente les infrastructures essentielles à la recherche de pointe en criminologie. Laboratoires de recherche et subventions de recherche, centres de

recherche, chaires de recherche du Canada, partenariat de recherche avec des milieux de pratique, collaborations provinciales, nationales et internationales font partie de l'infrastructure actuelle.

CONSIDÉRANT QUE ce programme offrira aux étudiants une formation de troisième cycle leur permettant d'occuper un poste de chercheur dans un centre de recherche, de professeur universitaire ou collégial en criminologie, d'analyste sénior au sein d'un ministère, ou de poursuivre des études postdoctorales en criminologie ou dans un domaine connexe.

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un programme de doctorat en criminologie permettra d'accentuer la place de l'Université Laval en criminologie, et ce, tout en facilitant son rayonnement tant au Canada que sur la scène internationale.

Il est proposé :

D'approuver la création du Doctorat en criminologie, lequel sera rattaché à la Faculté des sciences sociales.

Sur proposition de Makir-Alix Bouchard, appuyée par Josée Rioux, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Point 7 - Modification aux exigences d'admission à la maîtrise en travail social – ajout d'un curriculum vitae comme pièce à l'admission

**MODIFICATION AUX EXIGENCES D'ADMISSION À LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL
AJOUT D'UN CURRICULUM VITAE COMME PIÈCE À L'ADMISSION**

CONSIDÉRANT QUE la ou le titulaire d'un baccalauréat (ou d'un diplôme jugé équivalent) dans une discipline autre que le travail social est admissible à la maîtrise en travail social;

CONSIDÉRANT QUE l'expérience de travail est prise en compte dans l'analyse des dossiers des candidatures sans baccalauréat en travail social;

CONSIDÉRANT QUE le curriculum vitae n'est pas exigé dans les documents à fournir ;

Il est proposé :

« Que le curriculum vitae soit ajouté comme document à fournir avec la demande d'admission, en plus des pièces jointes déjà exigées par le Bureau du registraire. »

Sur proposition de Thierry Giasson, appuyée par Josée Rioux, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Point 8 - Modification aux exigences d'admission à la Maîtrise en affaires publiques avec mémoire - ajout d'une ébauche de projet de recherche comme pièce à l'admission

MODIFICATION AUX EXIGENCES D'ADMISSION À LA MAÎTRISE EN AFFAIRES PUBLIQUES AVEC MÉMOIRE – AJOUT D'UNE ÉBAUCHE DE PROJET DE RECHERCHE COMME PIÈCE À L'ADMISSION

CONSIDÉRANT QUE l'ébauche d'un projet de recherche est une pièce exigée pour l'analyse des candidatures à la Maîtrise en affaires publiques;

CONSIDÉRANT QUE cette pièce n'est pas indiquée dans la liste des documents à fournir en plus de ceux exigés par le Bureau du registraire;

IL est proposé :

« D'ajouter la pièce « ébauche de projet de recherche » dans la liste des documents à présenter dans la demande d'admission, en plus des documents exigés par le Bureau du registraire. »

Sur proposition de Thierry Giasson, appuyée par Yves Lacouture, la résolution est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 16 h 05